

REUNION MELUN

7 février 2012

SYNTHESE

Date et heure : 7 février 2012 à 20h00

Lieu : Maison des Associations, salle Jean XXIII, Melun

Durée : 2h55

Participants : 15 personnes

1. Ouverture
2. Echanges avec la salle
 - 2.1. L'opportunité du projet
 - 2.2. Le fonctionnement de l'ouvrage
 - 2.3. Le financement du projet
 - 2.4. La gestion des zones inondables
 - 2.5. Un territoire, deux débats
 - 2.6. Le fonctionnement du débat public
3. Clôture de la réunion

1. OUVERTURE

Le Président de la Commission particulière du débat public (CPDP), Patrick Legrand, ouvre la réunion, rappelle les objectifs et enjeux d'un débat public, et présente la CPDP.

L'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Seine Grands Lacs présente son projet en insistant sur ses bénéfices pour l'agglomération parisienne.

2. ECHANGES AVEC LA SALLE

2.1. L'opportunité du projet

« Y a-t-il vraiment un risque d'inondation avéré ? Hormis cette crue de 1955, je ne vois autour de moi que la sécheresse, chaque été. » « Il existe quatre réservoirs. Ne peut-il pas y avoir des aménagements pour que ces réservoirs aient une capacité plus grande ? Eux, au moins, ont un impact sur l'étiage. »

EPTB Seine Grands Lacs : « Le risque de crue est un risque majeur pour la région Ile-de-France, notamment du fait de l'urbanisation très importante. Pour la crue de 1910, les dommages étaient équivalents à 1 milliard d'euros, aujourd'hui ils s'élèveraient à plus de 17 milliards d'euros. »

« Le risque étiage est pris en considération par l'EPTB Seine Grands Lacs. Nous avons quatre ouvrages situés sur le bassin, qui ont la double fonction d'écêtement des crues et de soutien des étiages. (...) Nous travaillons sur un projet qui s'appelle « ClimAware », qui aurait pour objectif de regarder la gestion des ouvrages face aux changements climatiques et notamment face à la diminution des étiages. »

« Votre projet de mettre 30 centimètres de protection, c'est bien. Mais s'il y a un peu plus, nous serons quand même dans l'eau. » « On va mettre beaucoup d'argent pour un résultat relativement faible. » « Si peu de gains pour des sommes aussi fortes, avec un coût de gestion qui sera reporté, quoi qu'il arrive politiquement, sur les collectivités territoriales ! »

EPTB Seine Grands Lacs : « Le projet de l'ouvrage a été dimensionné sur la base des crues historiques que l'on connaissait au XX^{ème} siècle ; 20 crues ont été testées pour pouvoir imaginer toute la variété des crues. Le gain est de l'ordre de 20 à 40 centimètres selon les crues et les endroits. Effectivement, ce gain peut paraître faible, mais il se rajoute à l'effet des lacs réservoirs existants, qui ont un gain d'environ 60 à 70 centimètres. Par cette accumulation de gains, on cherche à avoir des effets de seuils. »

« C'est une zone qui en 2002 a été classée "réserve nationale majeure" »

EPTB Seine Grands Lacs : « A l'amont de Bray-sur-Seine, La Bassée a gardé ses fonctionnalités de zone humide très forte et présente une biodiversité très importante. Par contre, c'est moins le cas sur la partie aval, qui est moins inondable actuellement. Notre projet aurait pour but de redonner ce caractère de zone humide à des secteurs qui présentent encore un intérêt très important. »

Engagement du maître d'ouvrage

EPTB Seine Grands Lacs : « Notre deuxième objectif d'avoir une restauration environnementale du site est validé par les élus de l'Institution. Après, peut-être faut-il ajuster un certain nombre de dispositions que l'on a prévues. C'est ce que nous disent certains acteurs et nous sommes complètement ouverts à ce travail dans les années à venir, si le projet doit se mettre en œuvre. »

2.2. Le fonctionnement de l'ouvrage

« C'est un beau projet basé en cas de risques majeurs sur l'espérance qu'il n'y ait pas de problème au niveau de la machinerie, que cela ne se produise pas dans un système de clash énergétique. » « Je suis perplexe vis-à-vis des pompes électriques pour des phénomènes de cette nature. Cela me donne le sentiment de vouloir vider une piscine avec une paille. »

EPTB Seine Grands Lacs : « Concernant la maintenance et le fonctionnement des systèmes mécaniques, et notamment des pompes, le coût de fonctionnement est élevé car il faudra une maintenance continue de ces organes. Concernant l'alimentation électrique, il est prévu un raccordement par quatre lignes différentes pour assurer le raccordement électrique, quelles que soient les conditions. »

2.3. Le financement du projet

« Ma question est d'avoir des éléments d'information sur Melun et sa région concernant les coûts du projet de crue. »

EPTB Seine Grands Lacs : « Pour l'investissement on a imaginé des modalités comparables à celles mises en œuvre jusqu'à présent. L'Institution finance 20 %, et 80 % sont financés par l'Etat, l'Europe, l'Agence de l'Eau et la Région Ile-de-France. Il n'y aura pas le principe de la « double peine » pour le Conseil Général de Seine-et-Marne, puisqu'il considère qu'il reçoit déjà le projet. C'est un acte de solidarité par rapport à l'aval. Le fonctionnement est plus délicat. On va tout faire pour réduire les coûts de fonctionnement et on a proposé un dispositif de type « redevance pour service rendu. »

Engagement du maître d'ouvrage

EPTB Seine Grands Lacs : « Pour répondre encore plus précisément à la question : « combien cela pourrait-il coûter aux Melunois ? », le contribuable départemental serait sollicité vraiment à la marge pour l'investissement ; par contre, le contribuable local, donc communal, serait sollicité pour le financement du fonctionnement, selon des critères restant à définir. »

Laurent BEDU, Directeur adjoint de la DDT 77 : « Des plans de gestion du risque d'inondation seront créés. C'est une vision globale du risque et de la manière dont on peut l'éviter. Des financements pourraient être mobilisés là-dessus. Cela ne veut pas dire que ce projet sera inclus dans le plan de gestion du risque d'inondation. Il faut encore que la décision soit prise. »

2.4. La gestion des zones inondables

Cartographie

« Dans les études, faites très attention à coter les routes et les riverains en même temps, pour ne pas mettre les inondations au même niveau qu'un fleuve qui monte. »

CPDP : « Je ne suis pas sûr que l'on puisse ce soir régler cette question-là. Ceci dit, elle est inscrite dans le marbre et des personnes l'ont entendue. »

La construction en zones inondables

« Ce qui nous inquiète porte sur la pseudo sécurisation du secteur : la tentation qui sera faite de donner des permis de construire sur une zone qui est actuellement, et qui continuera, toujours à être en zone inondable. »

EPTB Seine Grands Lacs : « On ne peut qu'adhérer à tout ce que vous avez dit sur le fait d'intégrer cet élément dans une politique globale, cela ne doit pas être un projet qui ouvre à l'urbanisation à l'aval. »

Laurent BEDU, Directeur adjoint de la DDT 77 : « Pour l'État, la politique de lutte contre les inondations fonctionne sur trois piliers :

- Le premier, lié à l'urbanisme : faire en sorte que les gens ne construisent pas en zone exposée. C'est l'objet des Plans de prévention des risques d'inondation (PPRI).
- Le deuxième pilier concerne les mesures à caractère correctif ou préventif : les grands lacs de Seine, tout ce qui peut diminuer l'impact des crues.
- Et quand cela arrive, la question de l'organisation des secours. »

« Ne croyez-vous pas que l'on pourrait sensibiliser aussi toutes les communes ? On met du béton partout. »

EPTB Seine Grands Lacs : « Il y a des actions à avoir, ce que l'on appelle les « actions à la parcelle » ou par exemple, en zone urbaine, des actions de rétention directement avant de rejeter dans les réseaux pour que cela ruisselle rapidement. »

2.5. Un territoire, deux débats

« La contradiction entre les bassines et la mise à grand gabarit qui fait que cela va accélérer la descente des eaux ; cela va se neutraliser. »

Voies navigables de France (VNF) : « On est sur un projet plus respectueux de la sinuosité de la Seine. C'est ce qui permet notamment d'éviter de venir accélérer les crues et également d'amplifier les débits en aval du projet. »

« Quel est l'impact des 20 % d'augmentation des trafics sur le risque d'augmentation des crues et des inondations ? Et si impact il y a, pourquoi VNF ne participerait-il pas à la construction de ce projet et surtout à son coût de fonctionnement ? »

VNF : « Au stade actuel de nos études, elles concluent à un maintien des conditions d'inondation sur le secteur en période de crue, à un impact négligeable en aval de l'écluse de la Grande Bosse. Ces conclusions-là font l'objet d'une expertise indépendante. Et pour l'instant, on ne prévoit pas de participer financièrement au projet de Seine Grands Lacs. »

Plusieurs autres questions concernaient le projet Petite Seine, Grand gabarit et notamment :

- les retombées économiques du projet,
- les répartitions modales avec le regret que l'on ne privilégie pas le train ou encore le risque de chômage pour les routiers,
- la taille des bateaux,
- les impacts de l'agrandissement sur la faune et la flore.

2.6. Le fonctionnement du débat public

Engagement des élus locaux

« Y a-t-il des représentants de la Mairie qui sont présents ? » « Je regrette que du point de vue de la ville, où l'on a normalement un Agenda 21, il y ait si peu de personnes. »

La communication du débat

« On ne peut pas vous reprocher de ne pas avoir distribué dans les boîtes aux lettres le tract, seulement il ne parle pas aux gens de la région melunaise. » « Peut-être que si à la place de « Crue Seine Bassée », vous aviez écrit « comment éviter la prochaine inondation incontournable ? », les gens se seraient déplacés. » « Une vaste publicité a été faite, et j'ai découvert cette réunion au travers du tract distribué dans les boîtes aux lettres. »

CPDP : « L'information sur ces questions de débat public est terriblement difficile. Sur le débat qui nous rassemble ce soir, il y a des endroits où cela a bien marché, et d'autres où cela a moins bien marché. »

Le temps du débat

« L'organisation des débats publics, c'est ressenti par les porteurs de projet ou les technocrates comme la possibilité que les gens s'opposent au projet. On a très sagement organisé la dépolitisation de cette société. Il faut pouvoir organiser une sensibilisation permanente afin qu'il y ait des rendez-vous avant cette grande rencontre de débats publics pour que les gens aient le temps de réfléchir. On est aujourd'hui dans un état d'échec de la participation du citoyen à la vie de sa communauté. Je m'élève contre cela, car je trouve qu'un débat public, c'est toujours intéressant, car cela permet de savoir ce que sera l'avenir. »

CPDP : « La concertation, les discussions, c'est un long combat, une longue évolution, mais je pense qu'il y a un peu de progrès. La question du temps est fondamentale. Nous prenons six mois pour la préparation. La durée est de 4 mois. Ce débat public a démarré début novembre dernier. »

3. CLOTURE DE LA REUNION

Patrick Legrand clôt la réunion en remerciant les participants et en les invitant aux prochaines réunions le 9 février à Provins, les 15 et 16 février à Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine.